

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
L		
Lacets de chaussures et de corsets de toute matière.	18	30 p. c.
Laine, classe 1, savoir:—Leicester, Cotswold, Lincolnshire, laine longue de South Down, ou laines lustrées, et autres laines de peigne des mêmes espèces que celles produites en Canada	15	3c. p. lb.
Laine de coton	17	Exempt.
Laine et poil d'alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, n.s.a.	17	Exempt.
Laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora, lorsque importée par les fabricants de galon pour usage exclusivement dans leurs fabriques pour la manufactures de tels galons seulement (O. en C.)	17	Exempt.
Laine filée, produits composés en tout ou en partie de, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir:—Couvertures et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et par-dessus, étoffes de feutre de toute description, n.s.a., draps pour colliers de chevaux, laine filée, laine à tricoter et à broder, laine peignée, et articles tricotés, savoir:—chemises et caleçons, et bonneterie, n.s.a.	15	10c. p. lb. et 20 p. c.
Lait concentré, non sucré	21	35 p. c.
Lames à canons d'armes à feu (<i>voir</i> tôle.)		
Lames d'acier, lorsque importées par des fabricants de clôtures de nerprun et bandes unies pour être employées dans leurs fabriques (O. en C.)	28	Exempt.
Lames ou ébauches de lames de couteau à l'état brut, sans manches, pour être soumise au procédé de l'électroplaque.	28	10 p. c.
Lampes et cheminées de, n.s.a.	13	30 "
Lanternes magiques et leurs verres peints, instruments de musique, de photographie, de mathématique et d'optique, n.s.a.	5	25 "
Laque à teindre, crue, en grains, en palettes, en bâtons et en écailles	14	Exempt.
Laque blanche en écailles pour usages industriels	24	Exempt.
Laque crue	14	"
Laque en bâtons ..	14	"
Laque en écailles	14	"
Laque en grains	14	"
Laque en palettes	14	"
Laque	24	20 c. p. gall. et 25 p. c.
Laque du Japon	24	20c. p. gall. et 25 p. c.
Lard en baril, salé à la saumure, tiré des côtés de gros cochons après que les jambons et les épaules en ont été enlevés, chaque baril du poids de deux cents livres ne contenant pas plus de seize morceaux, le baril le contenant devant être franc de droit	20	1½c. p. lb.
Lave, non ouverte	26	Exempt.
Légumes en boîtes (<i>voir</i> tomates).		
Légumes frais ou salés à sec, n.s.a., y compris les patates sucrées et les ignames	21	25 p. c.
Levain comprimé en vrac ou masses de pas moins de cinquante livres	14	4c. p. lb.